

Communiqué de presse de Jeunes Médecins*Vendredi 21 juin 2019***La double peine pour tous les jeunes médecins :
Coercition et disparition de la formation**

Lors de la commission mixte paritaire (CMP) sur le projet de loi relatif à l'organisation et à la transformation du système de santé qui s'est tenue le 20 juin, les parlementaires qui y participèrent se sont dits satisfaits de « *l'obligation pour les étudiants de troisième cycle de médecine générale et d'autres spécialités de premier recours d'effectuer un stage d'au moins six mois en médecine ambulatoire, en priorité dans les zones sous-denses, sous le régime de l'autonomie supervisée* ». Il est à noter que nombre de ces parlementaires sont médecins mais n'est-on jamais aussi bien trahi que par les siens... Ces parlementaires ont ainsi privilégié la coercition à la formation, une logique électorale à une logique de pédagogie vis-à-vis de la population.

Mais les parlementaires se sont bien gardés de mentionner l'écart de rémunération qui existe entre un interne de dernière année de médecine générale, c'est-à-dire environ 2 000 euros nets par mois et celui d'un médecin généraliste installé, soit 6 800 euros nets par mois¹. On comprend bien la logique derrière, faire travailler des jeunes médecins à bas coût là où il ne reste plus aucun service public...

Alors que les textes sur la dernière phase de l'internat sur laquelle devrait s'appliquer cette loi ne sont pas stabilisés, il paraît inconcevable de rémunérer ces internes moins que ce qu'ils auraient dû percevoir s'ils avaient été installés sur ces territoires.

Jeunes Médecins, opposé à toute forme de coercition, défendra donc un tel niveau de rémunération lors des discussions des textes autour de la phase 3 et engage les internes qui les soutiennent dans une telle démarche à nous rejoindre et à adhérer gratuitement à Jeunes Médecins sur www.jeunesmedecins.fr

Montrons-nous unis, et ne nous laissons pas imposer des logiques d'un autre temps. Jeunes Médecins entamera un mouvement de mobilisation si la communauté des jeunes médecins le pousse en ce sens.

Contact presse :

Emanuel LOEB, Président de Jeunes Médecins
president@jeunesmedecins.fr
06 50 93 64 60

¹ <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1374692?sommaire=1374698>